

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 SEPTEMBRE 2025**  
**Nombre des membres en exercice : 77**

**OBJET : 2025-04-11 – FINANCES (7.10) - COOPERATION DECENTRALISEE : SOUTIEN AU PROJET D'ADDUCTION D'EAU SUR LA COMMUNE D'OUKOUT - POURSUITE DU PROGRAMME - PHASE 5**

**DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025**

**DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis de suppléance
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	COLLET Thierry
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

Le projet global d'adduction d'eau sur la commune rurale d'Oukout au Sénégal consiste à permettre l'accès à l'eau pour environ 7 000 habitants des villages de Boukitingo, Emaye, Diakène-Diola, Diakène-Ouolof, Diantène et Essaout situés sur le territoire communal d'Oukout.

Ce projet est conforme au protocole de coopération qui lie la CC2T à ce territoire depuis 2013.

L'action prévue, depuis un forage existant et un château d'eau réalisé en 2015, consiste à réaliser un réseau de distribution d'eau avec des branchements individuels dans les 6 villages concernés qui actuellement n'ont pas accès à l'eau. En effet, sur ce secteur, tous les villages ne disposent pas encore d'un accès à l'eau potable de proximité. La nappe phréatique est en partie polluée, en divers endroits saumâtre et peu productive. Actuellement, sur les secteurs qui ne sont pas encore branchés au réseau, quelques rares puits dont l'eau est considérée de « qualité acceptable » servent à alimenter les populations. La pénible corvée d'approvisionnement en eau reste une tâche féminine et infantile. Cette situation est préjudiciable en matière de santé et également d'éducation.

### **Descriptif du projet en phase 5 :**

Il s'agit de poursuivre le projet global pour l'accès à l'eau potable au bénéfice des personnes habitant le village de Diantème (700 habitants), dont les travaux comprennent :

- Un accès à l'eau : réalisation du réseau principal comprenant 4 170 mètres de canalisations PVC et la réalisation de 90 branchements individuels, pour environ 1 754 mètres.
- La construction d'un bloc sanitaire à l'école.

La phase 5 comprend également une action d'accompagnement et de sensibilisation pour 5 villages de la commune d'Oukout, détaillée comme suit :

- Sensibilisation de la population à la gestion de l'eau, au paiement des factures, à l'hygiène avec les maladies hydriques, à l'usage de l'eau (stockage, etc.)
- Animations diverses, présentation du programme, condition de réalisation des branchements pour chaque ménage, etc.
- Evaluation/bilan de clôture du programme pour les 5 villages.

### **Partenariats et portage :**

La phase 5 de ce projet sera portée techniquement et financièrement par l'OMCI (Office Municipal de Coopération Internationale de Commercy). Le partenariat OMCI / CC2T est effectif depuis la 2<sup>ème</sup> phase du projet (2019-2020). Il fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 7 novembre 2019 (délibération N°2019-05-23 du 03 octobre 2019). La phase 5 sera également co-financée par le fonds de dotation « Terre d'eau en partage ».

## Budget prévisionnel de la phase 5

DEPENSES		126 993 €	RECETTES		126 993 €
<b>DIANTENE</b>					
Réseau eau : réalisation du réseau principal ,4170 mètres de canalisation PVC en dn 63 et 90 mm. Réalisation de 90 branchements individuels, environ 1754 mètres de PEHD dn25 . ( <u>DONT</u> les contributions individuelles aux branchements 2748€)	63 018 €		<i>Financements partenaires France</i>		<i>92 000 €</i>
Assainissement construction de 1 bloc sanitaire (latrines)	8 900 €	CC2T			18 000 €
Sensibilisations, animations locale, formation des releveurs et recouvrement Diantème	2 500 €	AGENCE EAU RHIN MEUSE			37 000 €
Ingénierie: conception réalisation travaux , assistance Maitrise d'ouvrage	8 000 €	TERRE D'EAU EN PARTAGE			37 000 €
Journée de cloture du programme global des 5 villages et évaluation	1 530 €		<i>Sous total France</i>		<i>92 000 €</i>
<b>Sous total dépenses travaux et accompagnements</b>	<b>83 948 €</b>				
Valoriation au Sénégal : hébergements des ouvriers et secrétaire Mairie plus élus référent	1 050 €		<i>Financements Oukout</i>		<i>34 993 €</i>
Electrification solaire de la production d'eau au forage et réservoir . Réalisation et financement Mairie Oukout (20 432 644 Fcfa)	31 195 €	Valorisation			1 050 €
<b>Sous total valorisation et dépenses locales,mairie Oukout-hors les 2748€ de contribution aux branchements</b>	<b>32 245 €</b>	Contribution des bénéficiaires aux branchements individuels			2 748 €
Frais de mission-2 personnes-	5 000 €	Electrification solaire de la production au forage et réservoir.Mairie Oukout			31 195 €
Frais gestion OMCI	1 700 €		<i>Sous total Oukout contributions locales</i>		<i>34 993 €</i>
Frais expert comptable	1 100 €				
Divers et imprévus	3 000 €				
<b>Sous total des charges transversales et imprévus</b>	<b>10 800 €</b>				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>126 993 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>126 993,00 €</b>

### Octroi d'une subvention :

La CC2T participe au financement de la cinquième phase du projet Oukout en reversant à l'OMCI, maître d'ouvrage de l'opération, **la somme de 18 000 € dans le cadre de la loi OUDIN** (imputation sur le budget eau et assainissement).

### Avance de trésorerie :

Pour assurer le financement du projet, l'OMCI va déposer des demandes de subventions auprès de 2 cofinanceurs : l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et le fonds de dotation « Terre d'Eau en Partage ».

Les modalités de versement des subventions obligeront l'OMCI à avancer une partie du montant de travaux avant le versement du solde des subventions accordées. Fortement impliquée depuis le démarrage du projet et consciente de son rôle de facilitateur pour mener à bien l'opération, il est proposé que **la communauté de communes Terres Toulaises fasse bénéficier à l'OMCI d'une avance de Trésorerie de 37 000 €**. Cette somme sera remboursée par l'OMCI à la CC2T au moment du versement des soldes de subventions qui clôtureront la phase 5 du projet.

Vu l'avis de la commission Services Publics du 3 septembre 2025,

**Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :**

- **Autoriser le versement d'une subvention pour l'OMCI de 18 000 € sur le budget 2025 au titre de la loi OUDIN,**
- **Autoriser le versement d'une avance remboursable de trésorerie de 37 000 € au bénéfice de l'OMCI,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 30/09/2025 à 11h10

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20250925-2025\_04\_11-